



Compte rendu de la Réunion du vendredi 27 Novembre 2020

Convocation 23 Novembre 2020.

Présents : Mr MOULY Alain – Mr ROUSSEL Christian – Mr BOULET Bernard - Me GUERRERO Jeannine - Mr STEENBERGEN Aviva – Me MEYRUEIX Virginie - Mr BARREAU Jean Guy

Ordre du jour :

- 1- Approbation Compte Rendu du conseil du 16 Octobre 2020
- 2- Informations
- 3- Délibération modificative budget de fonctionnement 2020.
- 4- Attribution IFSE à l'Adjointe administrative. (Délibération)
- 5- Attribution CIA à l'Adjointe administrative. (Délibération)
- 6- Questions diverses

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

1 – APPROBATION CR DU 11 SEPTEMBRE 2020:

Le compte rendu du conseil du 16 Octobre 2020 envoyé à chacun des membres du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres du conseil.

2 – INFORMATIONS:

La toiture du bâtiment de la mairie est terminée depuis le 15 novembre la facture sera honorée lorsque la pose de la cheminée et que celle-ci sera opérationnelle.

Le captage de la source de Sainte Colombe sera repris au début de l'année 2021. C'est l'entreprise Thouy qui en est chargé.

Les subventions pour la réfection du chemin de Lamourlarié et pour le mur de la source de Cabirol ont été attribuées, les travaux pourront bientôt débiter.

Gestion des déchets :

Diagnostic:

36 communes, près de 15 000 habitants. Les usagers, 7100 ménages, 2100 professionnels et administratifs dans de petits établissements, une population vieillissante, sédentaire et sensible, composée de petits ménages.

Le service des déchets :

15 emplois à temps plein.

La pré collecte des OMR (ordures ménagères résiduelles) dans :

La zone Ouest (Olonzac), 85 colonnes PAV (point d'apport volontaire) à accès contrôlé.

La zone Centre (Saint Pons) et Est (Olargues), 1423 bacs en PDR

T de verre, 2849 T de déchets inertes, 744 T de RSHV (Recyclable sec hors verre).

Le cout aidé du service : 2 219 000€ HT soit 149€ par habitant.

L'organisation actuelle : Une gestion mixte régie / prestation, une collecte en PDR ou en PAV (point d'apport volontaire) cohérente en milieu rural, le traitement est délégué au syndicat TRIFYL.

Conclusion :

Une harmonisation des modes de gestion et de la fiscalité des déchets est nécessaire (*Obligatoire dans un délai de 5 ans après la création de la nouvelle Communauté*): aujourd'hui trois modes de ramassage et de gestion existent sur la Com Com du Minervoix au Carroux.

Il est nécessaire de réduire les déchets de 25 à 30 kg par habitants d'ici 5 ans. D'où la volonté de mettre en place une taxe ou Redevance **Incitative**. Cette évolution génère quelle que soit la solution adoptée de gros investissements. Dans le cas d'une solution faisant appel à «l'incitativité» ces investissements peuvent être subventionnés à 20%.

Réunion avec Monsieur le Préfet :

La gestion de l'épidémie de Covid-19 est au centre des préoccupations.

Ecologie : durant l'été 2020 la fréquentation de l'espace naturel a explosé (Invasion du Carroux...). Une gestion de ces espaces devient nécessaire pour éviter les méfaits d'une sur fréquentation (déchets, risques d'accidents et d'incendies ...)

Circulation des motos : Réponse à la pétition inter communale : De nombreux problèmes se posent sur la RN 907 et 908, vitesse, nuisances sonores...cette pétition à été appuyée par la Com Com du Minervoys au Carroux, par le conseil départemental et de nombreux maires de commune n'ayant pas participé à la pétition. La police a évoqué les problèmes quelle rencontre dans ces zones, difficulté de communication téléphonique (les téléphones portables ne passent pas), difficulté de placer des radars et d'arrêter les contrevenants car il n'y a pas de zone pour intercepter sécuritairement les éventuels contrevenants.

En conclusion Monsieur le préfet souhaite que ces services prennent rendez vous avec les associations de motards afin de les sensibiliser aux problèmes .

3 – DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020:

Suite au jugement rendu le 13 octobre 2020 par le tribunal administratif de Montpellier et malgré la procédure d'appel qui n'est pas suspensive, nous sommes contraints de verser 8337€ au SIVOM du Marcory et 1500€ de frais de justice. Les sommes ci-dessus n'ont pas été prévues au budget 2020 il est nécessaire de modifier le budget de fonctionnement 2020, le conseil délibère.

Vote : Le conseil approuve à l'unanimité la délibération modificative du budget de fonctionnement 2020.

4 – ATTRIBUTION IFSE A L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE (délibération):

Monsieur le Maire propose que l'Indemnité de Fonction, de Suggestion et d'Expertise (IFSE) versée mensuellement, à Madame HATCHANE Zohra pour valoriser l'exercice de sa fonction soit porté à 55€, soit la somme annuelle de 660€.

Vote : La délibération concernant l'IFSE de Madame ATCHANE est adopté à l'unanimité des participants.

5 – ATTRIBUTION CIA A L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE (délibération):

Monsieur le Maire propose de modifier le montant annuel de l'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), soit 120€, versés à Madame HATCHANE Zohra.

Vote : A l'unanimité des participants la somme de 120€ concernant le CIA de Madame ATCHANE est maintenue.

7 – QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h30.

Approbation du COMPTE RENDU du 27 Novembre 2020		
<i>BARREAU Jean Guy</i>	<i>BOULET Bernard</i>	<i>GUERRERO Jeannine</i>
<i>MEYRUEIX Virginie</i>	<i>MOULY Alain</i>	<i>ROUSSEL Christian</i>
<i>STEENBERGEN Aviva</i>		

La secrétaire de séance ROUSSEL Christian